



## Rencontre

Présenté par : Toby ST-Amand  
Agente de protection de la faune





# La Protection de la faune du Québec ... une tradition depuis 1867

2

- 150 ans d'existence en 2017
- Une organisation spécifique
  - Corps d'agents de la paix
  - Des pouvoirs d'enquête
  - Des relations directes avec les communautés locales et régionales

**Sa devise : Protéger, Éduquer, Prévenir**





# Ses principaux mandats

3

- **Appliquer les lois et les règlements en matière de protection de la faune et de ses habitats**
- **Sensibiliser les citoyens et les organismes du milieu à l'importance de protéger la faune et ses habitats**
- **Assurer la sécurité des citoyens et des chasseurs (animaux importuns, maladies de la faune, utilisation sécuritaire des armes à feu)**
- **Encadrer les assistants à la protection de la faune (plus de 470 à l'emploi de zecs, pourvoiries, etc.)**
- **Soutenir les partenaires fauniques dans leurs actions de protection**





# Le travail des agents...

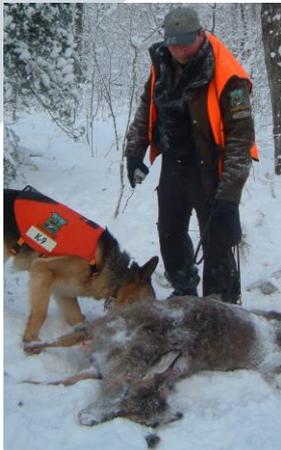
4

- **Contre le braconnage et les activités illégales** réalisées dans l'habitat du poisson
- **Enquêter** sur des éléments constatés **sur le terrain** ou signalés par la population
- Effectuer de la **surveillance** se rapportant à des activités illégales ou suspectes
- Réaliser des **contrôles de conformité** des travaux autorisés dans l'habitat du poisson
- Assurer **une pratique sécuritaire** de la chasse (armes à feu)
- **Inspecter** les installations des animaux gardés en captivité





# Un travail aux multiples facettes



## Des outils à notre disposition



- ✓ L'escouade canine
- ✓ L'analyse par extraction d'ADN
- ✓ L'expertise balistique
- ✓ L'expertise de biologistes spécialisés en habitats fauniques
- ✓ Cyberenquêtes





## La clé du succès : une bonne planification du travail et des interventions ciblées

- Recueillir le plus d'informations possibles
- Maintenir un bon réseau de contacts avec la clientèle
- Planifier les opérations en fonction du degré de maturité des dossiers – informations validées
- Réaliser des interventions en fonction des activités les plus dommageables pour la faune et ses habitats





## **Le succès du travail des agents repose sur la collaboration :**

- **des citoyens et des associations citoyennes**
- **des élus et des organismes du milieu**
- **des partenaires intéressés par la protection de la faune et du milieu naturel**
- **des personnes sensibles au respect des lois visant à protéger la faune et ses habitats**





# Une organisation proche des citoyens 9

- Traitement des signalements des citoyens
- Éducation et prévention (jeunes dans les écoles, utilisateurs, etc.)
- Sécurité des personnes
- Activités philanthropiques et dons de viande aux démunis



# Construction non conforme de quai ou d'abri à bateau



# Construction non conforme de quai ou d'abri à bateau



# Construction conforme de quai ou d'abri à bateau



# Construction conforme de quai ou d'abri à bateau



# Remblayage et artificialisation des rives





# Remblayage et artificialisation des rives





# Remblayage et artificialisation des rives





# Remblayage et artificialisation des rives





# Accès au lac conforme





# Accès au lac conforme





# Stabilisation des berges non conforme



# Creusage dans les plans d'eau





# « Nettoyage » dans les plans d'eau





Photo : Pierre Pouliot

- Travaux dans l'habitat du poisson
- Espèces menacées ou vulnérables
- **Pêche** (poissons appâts, avec engins interdits, période interdite, possession au-delà de la limite permise)
- **Chasse** (période interdite, espèce interdite, abattages au-delà de la quantité déterminée par règlement)
- **Piégeage** (période interdite, espèce interdite, captures au-delà de la quantité déterminée par règlement)



Ail des bois



Photo: Pierre Petitclerc, MFFP



# Données régionales pour 2016-2017

24

- 539 dossiers d'infraction
- 481 chefs d'accusation
- Principales infractions :
  - chasse en temps prohibé
  - surplus de gros gibier ou de poisson
  - possession illégale de gros gibier
  - arme à feu chargé
  - pêche sans permis
  - poisson non identifiable ou mesurable
- 304 signalements d'un acte illégal
- 295 signalements d'animaux importuns





# Importance de la collaboration des citoyens et des organismes du milieu 25

- Grâce aux informations reçues des citoyens :
  - les agents initient des **enquêtes** visant à **identifier les contrevenants** et à **contrer les activités illégales** commises à l'égard des ressources fauniques
- L'information reçue permet aux agents :
  - Établir **l'ordre de priorité** des dossiers et de mieux planifier leurs opérations sur le terrain
  - Être à la bonne place au bon moment (surveillance)
  - Avoir un **meilleur succès** dans leurs enquêtes





# Changement réglementaire

Nouvelle réglementation concernant  
**les poissons appâts dès le 1<sup>er</sup> avril 2017**

- **Interdit** d'utiliser des poissons appâts vivants
- **Interdit** d'utiliser des poissons appâts morts en période estivale

Donc, seule l'utilisation de poissons appâts morts pour la pêche hivernale demeurera permise dans les zones où la pratique était déjà autorisée.





# Pourquoi l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants?

- Les différentes espèces de carpes asiatiques\* peuvent facilement être confondues avec plusieurs espèces.
- Le commerce et l'utilisation de poissons appâts peuvent ainsi accroître la vitesse de colonisation des carpes asiatiques

\* Quatre espèces de carpes asiatiques, mais seule la carpe de roseau est confirmée au Québec



NOTE : Les couleurs peuvent différer selon la saison et l'habitat.



# Pourquoi l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts?

29

- Les poissons appâts mort peuvent transporter des espèces aquatiques envahissantes et des pathogènes viable même s'ils sont congelés.
  - Cladocère épineux (œufs)
  - Puce d'eau en hameçon (œufs)
  - Septicémie hémorragique virale (SHV)
  - Vers plat (parasite vs comestibilité)





- Deux EEE sont à nos portes
- Présence dans les lacs Nipissing, Larder lake, Raven et Témagami = menace
- Besoin de sensibilisation des usagers
- Projet de station de lavage reconduit en 2017
  - Lac Kipawa (Île du Long-Sault) 2017 (initiative de: OBVT et Wolf Lake First Nation)
  - Lac Florentien (8 au 15 août)
  - Arntfield (été 2017)





**Merci de votre écoute !  
Au plaisir de collaborer  
ensemble, car la protection  
de la faune et de ses habitats,  
ça concerne tout le monde.**

